

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 04292

Numéro SIREN : 509 489 779

Nom ou dénomination : A & B NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2021 sous le numéro de dépôt 31102

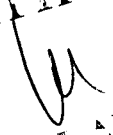
Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/21	Net au 31/03/20
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 255 036		3 255 036	3 255 036
Constructions	265 360	60 055	205 305	231 841
Installations techniques, matériel et outillage	2 502 911	1 073 513	1 429 398	1 769 287
Autres immobilisations corporelles	171 314	49 506	121 808	137 686
Immob. en cours / Avances & acomptes	37 756		37 756	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 003 000	799 221	3 203 779	3 386 970
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	10 235 377	1 982 295	8 253 082	8 780 820
Stocks				
Matières premières et autres approv.	741 095		741 095	
En cours de production de biens	1 944 313		1 944 313	1 967 890
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				2 450 500
Avances et acomptes				
Avances et acomptes versés sur commandes				19 476
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 349 881		5 349 881	3 832 591
Fournisseurs débiteurs				2 400
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				183 216
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	22 160		22 160	123 674
Autres créances	2 374 127		2 374 127	1 936 370
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 427 414		16 427 414	13 654 533
Charges constatées d'avance	29 166		29 166	20 507
ACTIF CIRCULANT	26 888 156		26 888 156	24 191 156
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	37 123 532	1 982 295	35 141 237	32 971 976

Bilan

	Net au 31/03/21	Net au 31/03/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	17 000 000	17 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 162 590	1 162 590
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 979 233	11 807 723
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-418 756	-828 490
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	28 723 067	29 141 823
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 471	1 007
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	264 338	227 088
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 094 552	3 470 142
Dettes fiscales et sociales	55 531	131 217
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	278	700
DETTES	6 418 170	3 830 153
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	35 141 237	32 971 976

CERTIFIE


SARL LAUDIT
 Commissaire aux comptes indépendant
 ZA de la Galilée
 3 rue Galilée
 33165 LE HAILLAN
 Mobile : 06 86 41 71 15
 Site : 03 021 491 0027

Compte de résultat

	du 01/04/20 au 31/03/21 12 mois	du 01/04/19 au 31/03/20 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	26 889 401	19 269 418
Production vendue (biens)	3 792 846	
Production vendue (services)	2 089	3 467
Chiffre d'affaires net	30 684 336	19 272 885
Dont à l'exportation		19 233 823
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	4	9
Total	30 684 341	19 272 894
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	24 385 492	17 644 071
Variation de stock (m/ses)	23 576	-436 389
Achats de m.p & aut.approv.	2 099 836	
Variation de stock (m.p.)	1 709 406	
Autres achats & charges externes	2 121 136	1 719 163
Impôts, taxes et vers. assim.	58 988	29 809
Salaires et Traitements	98 004	115 330
Charges sociales	15 301	19 666
Amortissements et provisions	455 361	409 834
Autres charges	9	10
Total	30 967 109	19 501 495
RESULTAT D'EXPLOITATION	-282 769	-228 601
Opérations en commun		
Produits financiers	37 766	13 091
Charges financières	183 191	616 069
RESULTAT FINANCIER	-145 425	-602 978
RESULTAT COURANT	-428 194	-831 579
Produits exceptionnels	9 818	3 088
Charges exceptionnelles	380	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 438	3 088
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-418 756	-828 490

CERTIFIE

SARL LAUTIT
 Commissaire aux comptes
 ZA des Miroirs
 3 rue Galles
 91150
 MALLAN

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A & B NEGOCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 35 141 287 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 418 756 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/07/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

CERTIFIE
SARL L.AUDIT
 Commissaire aux Comptes Expert-Comptable
 ZA de l'Amantière
 3 rue G. Hille
 33135 LE HAILLAN
 Mobile : 06 80 41 71 15
 Siret : 530 021 401 00027

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

CERTIFIE
 Lu
 SARL A & B NEGOCE
 Commissaire aux comptes
 ZAD. 1000000000
 374 000 000
 351 511 111
 Monté : 100 41 71 15
 100 000 000 000

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	3 255 036			3 255 036
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	265 360			265 360
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 429 853	73 058		2 502 911
- Installations générales, agencements aménagements divers	171 314			171 314
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		37 756		37 756
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 121 563	110 814		6 232 377
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 003 000			4 003 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	4 003 000			4 003 000
ACTIF IMMOBILISE	10 124 563	110 814		10 235 377

CERTIFIE

CARL LAUDIT
 Commissaire aux Comptes indépendant
 ZAC de la Mairie
 3 rue C. F. de
 33185 LE HAILLAN
 Mobile : 06 86 41 71 15
 Siret : 510 021 461 00077

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	33 519	26 536		60 055
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	660 566	412 947		1 073 513
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 628	15 878		49 506
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	727 712	455 361		1 183 074
ACTIF IMMOBILISE	727 712	455 361		1 183 074

CERTIFIE

SARL LAUDIT

Commissaire aux comptes agréé en France
 ZA de La Motte-Beuvron
 3 rue Galilée
 33185 LE HAILLAN
 Mobile : 06 40 41 71 15
 Siret : 5300 21 401 0027

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 775 334 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 349 881	5 349 881	
Autres	2 396 287	2 396 287	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	29 166	29 166	
Total	7 775 334	7 775 334	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 17 000 000,00 euros décomposé en 170 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

CERTIFIE

lu
SARL A & B
 Commissaire aux comptes
 ZAC de la S. Maitre
 33180 - 34 - LLAN
 Mobile : 06 8 041 71 15
 Siret : 3306 14 12 0027

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 07/11/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	-828 490
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-828 490
Affectations aux réserves	-828 490
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	-828 490

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2021
Capital	17 000 000				17 000 000
Réserve légale	1 162 590				1 162 590
Réserves générales	11 807 723	-828 490	-828 490		10 979 233
Résultat de l'exercice	-828 490	828 490	-418 756	-828 490	-418 756
Total Capitaux Propres	29 141 823		-1 247 246	-828 490	28 723 067

CERTIFIÉ

lu

SARL L.AUDIT

Commissaire aux comptes agréé par le tribunal de commerce
ZAD A & B NEGOCE
3 rue de la République

33165 12 44 11 15

Mobile : 06 80 41 71 15
S. t. 530 01 401 0027

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 418 170 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 471	3 471		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 094 552	6 094 552		
Dettes fiscales et sociales	55 531	55 531		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	264 338	264 338		
Produits constatés d'avance	278	278		
Total	6 418 170	6 418 170		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	264 338			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 264 338 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	49 947
Intérêts courus à payer	3 471
Provision congés payés	5 018
Prov charges s/ primes vacances	867
Provisions cot tns	9 962
Provision charges sociales sur cp	1 762
Charges / primes vacances	289
Etat - autres charges à payer	34 687
Formation continue	40
Taxe apprentissage	57
Total	106 100

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	29 166		
Total	29 166		

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Pca	278		
Total	278		

CERTIFIE


SARL LAURET
 Commissaire aux Comptes Financières P.M.
 24 rue de la République
 3 rue de la République
 33165 LE HAILLAN
 Mobile : 06 85 41 71 15
 Site : SARL 01 401 50 00

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2021
France	13 137 391
CEE	17 546 945
Export	
TOTAL	30 684 336

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 222 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	380	
Autres produits		9 818
TOTAL	380	9 818

SARL LAUDIT
 Commissaire aux comptes - Fidex comptable
 Zé de l'Azur - diète
 3 rue Gallée
 33185 - L. HAILLAN
 Mobile : 06 80 41 71 15
 SIRET : 530 021 401 00017

A & B NEGOCE
Société à responsabilité limitée au capital de 17.000.000 euros
Lieudit L'Ile – 33590 VENSAC
509 489 779 R.C.S BORDEAUX

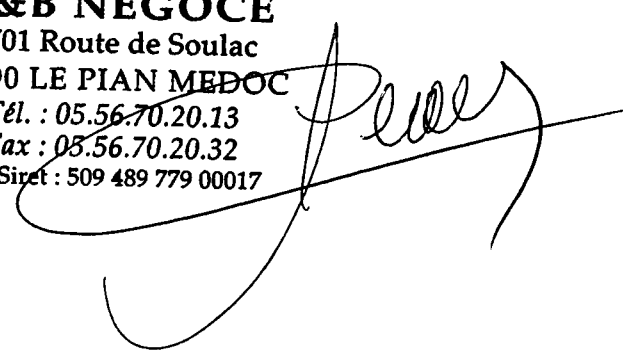
*

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

Décision de l'associée unique en date du 30 septembre 2021

Imputation de la perte nette comptable de l'exercice écoulé s'élevant à 418.755,86 euros sur le compte autres réserves.

A&B NEGOCE
1701 Route de Soulac
33290 LE PIAN MEDOC
Tél. : 05.56.70.20.13
Fax : 05.56.70.20.32
N° Siret : 509 489 779 00017



SARL L. AUDIT
Nathalie LHUBERT

Commissaire aux comptes inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de la GRANDE AQUITAINE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

SARL A & B NEGOCE
Lieu dit l'Ile
33 590 VENSAC

Exercice clos le 31 mars 2021

SARL L. AUDIT
3 rue Matignon
33 000 BORDEAUX
Tél.: 06 86 41 71 15

SARL au capital de 129 000 €
808 228 423 RCS BORDEAUX
Siret : 808 228 423 00030
N° TVA : FR4680822842300030

SARL L. AUDIT
Nathalie LHUBERT
3 rue Matignon
33 000 BORDEAUX

Commissaire aux comptes inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux comptes, rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de la GRANDE AQUITAINE

A l'associée unique de la société A&B NEGOCE,

1 - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A&B NEGOCE** relatifs à l'exercice clos le **31 mars 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Gérante le 29 septembre 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit :

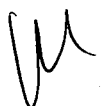
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport,

A&B NEGOCE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2021



et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Observations

Néant

4 – Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société pour comptabiliser le chiffre d'affaires et déterminer la valeur d'inventaire des éléments significatifs figurant à l'actif du bilan de la société, à savoir les titres de participations, les créances clients, et des stocks, nous nous sommes assurés de leur conformité aux dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérante arrêté le 29 septembre 2021 et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID 19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion de la Gérante.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

6 – Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérante.

7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

SARL L. AUDIT
Commissaire aux comptes

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**FAIT A BORDEAUX, LE 30 SEPTEMBRE 2021
EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX**

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL L. AUDIT

Commissaire aux comptes / Expertise comptable

ZA de la Neuvallière

3 rue Galilée

33185 LE HAILLAN

Mobile : 06 86 41 71 15

Siret : 530 931 401 00027

Représentée par Nathalie LHUBERT

A&B NEGOCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2021